

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 17 janvier 2022, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

| | | | |
|----------|-------------------------|-------------|-----------------|
| Monsieur | Robert Leblanc, | conseiller | visioconférence |
| Monsieur | Georges Jean, | conseiller | visioconférence |
| Monsieur | Jean-François Gauthier, | conseiller | visioconférence |
| Monsieur | Keven Tremblay, | conseiller | visioconférence |
| Madame | Marie Mercier, | conseillère | visioconférence |
| Monsieur | Denis Cardinal, | conseiller | visioconférence |

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Julien Normand, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2022-01-001
7197

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 46 et vérifie le quorum.



2022-01-002
7198

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2022-01-003
7198

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tels quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 13 décembre 2021 et des deux réunions spéciales du 20 décembre 2021.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2022-01-004
7198

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 décembre 2021.

Dépôt : liste des contrats de plus de 25 000\$

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 278 m³, moyenne : 74 m³/jr

Secteur Les Buissons : 5 385 m³, moyenne: 174 m³/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2021.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 15 décembre 2021

Il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2022-01-005
7198

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Direction générale des infrastructures, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -22-12-22- Confirmation que la programmation de travaux version #1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 a été acceptée le 22 décembre 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Expédiée :

* M. Michael Cosgrove, directeur général, CRPTQ -21-12-14- Lettre d'appui au projet « Accélérer le développement de nouvelles pommes de terre québécoises par la modernisation du laboratoire du CRPTQ ».

* M. Grégory Perron, chargé de projet, Jean Fournier inc. -21-12-15- Envoi de la résolution numéro 2021-12-276 selon laquelle le conseil municipal accepte de procéder au paiement de la demande de paiement #7 de Jean Fournier inc., pour les travaux terminés au 3 décembre 2021 concernant les travaux de recharge de plage située à l'est du quai.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- * Mme Maryvonne Tremblay, maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. -21-12-15- Envoi de la résolution numéro 2021-12-278 selon laquelle le conseil municipal accepte de payer un montant de 4 874,60 \$ pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2021 et une correction pour 2020.
- * Mme Isabelle Giasson, directrice générale et secrétaire-trésorière, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan -21-12-15- Envoi de la résolution numéro 2021-12-279 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de collaborer au projet d'aide financière à l'achat de produits d'hygiène réutilisables de la RGMRM.
- * Mme Mélangy Grenier, service de livraison, Postes Canada -21-12-15- Envoi de la résolution numéro 2021-12-281 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande d'uniformiser le code postal G0H 1M0 pour l'ensemble de la Municipalité.
- * Mme Marion Motteau, coordonnatrice, Résidence St-Joseph -21-12-15- Envoi de la résolution numéro 2021-12-287 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le prix soumis pour quatre balançoires sur roues, au coût de 3 200 \$.
- * M. Jimmy Delalin, Diocèse de Baie-Comeau -21-12-17- le conseil municipal accuse réception de l'offre pour le transfert de l'église St- Antoine de Les Buissons et du terrain.

Il est proposé par la conseillère Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Les questions que nous avons reçu par courriel seront répondues à la fin de la rencontre.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2022-01-17 ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2021

Transferts:

| | | |
|--------------|---------------------------------|-------------------|
| 02 13000 670 | Fourniture de bureau | + 100 \$ |
| 02 15000 951 | Quote part MRC – Évaluation | + 10 050 \$ |
| 02 32000 521 | Ent. infrast. Routières | + 11 250 \$ |
| 02 32000 522 | Ent. garage et entrepôt | + 600 \$ |
| 02 32000 525 | Ent. et rép. - Véhicules voirie | + 2 750 \$ |
| 02 32000 631 | Essence et huile - Voirie | + 50 \$ |
| 02 32000 650 | Vêtements | + 50 \$ |
| 02 41200 141 | Salaire régulier – Pur. eau | + 550 \$ |
| 02 41300 141 | Salaire régulier – Dist. Eau | + 300 \$ |
| 02 41300 200 | Charges sociales – Employeur | + 50 \$ |
| 02 41300 516 | Location de machinerie | + 3 400 \$ |
| 02 70000 670 | Fourn. Bureau | + 150 \$ |
| 02 70120 141 | Salaire régulier – CCR | + 1 550 \$ |
| | | + 30,850\$ |



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

| | | | |
|--------------|--------------------------------------|---|--------------------|
| 02 11000 454 | Formation et perfectionnement | - | 250 \$ |
| 02 11000 493 | Réception | - | 450 \$ |
| 02 13000 141 | Salaire régulier – Adm. | - | 1 100 \$ |
| 02 13000 200 | Charges sociales – Employeur | - | 950 \$ |
| 02 13000 310 | Frais de déplacement | - | 150 \$ |
| 02 13000 335 | Internet – Adm. | - | 100 \$ |
| 02 19000 141 | Salaire régulier – Conciergerie | - | 250 \$ |
| 02 19000 412 | Services juridiques | - | 1 000 \$ |
| 02 19000 423 | Assurance responsabilité civile | - | 150 \$ |
| 02 19000 681 | Électricité – Édifice mun. | - | 550 \$ |
| 02 23000 310 | Frais dépl. – P.C.M. | - | 350 \$ |
| 02 32000 141 | Salaire régulier – Voirie | - | 1 300 \$ |
| 02 32000 200 | Charges sociales – Employeur | - | 350 \$ |
| 02 32000 526 | Ent. et rép. – Machinerie | - | 1 000 \$ |
| 02 32000 625 | Achat asphalte | - | 400 \$ |
| 02 32000 643 | Petits outils | - | 350 \$ |
| 02 33000 521 | Contrat enlèvement de la neige | - | 750 \$ |
| 02 34000 681 | Electricité – Éclairage public | - | 600 \$ |
| 02 41200 526 | Ent. et rép. – Machinerie purif. Eau | - | 950 \$ |
| 02 41200 631 | Huile/diesel – Génératrices | - | 250 \$ |
| 02 41200 635 | Produits chimiques | - | 600 \$ |
| 02 41200 681 | Électricité – Usine pur. Traitement | - | 1 900 \$ |
| 02 41300 419 | Serv. Techniques - Conduite | - | 1 500 \$ |
| 02 61000 141 | Salaire – Inspecteur en bâtiment | - | 2 200 \$ |
| 02 61000 200 | Charges sociales – Employeur | - | 1 150 \$ |
| 02 61000 341 | Avis publics | - | 250 \$ |
| 02 61000 454 | Service de formation | - | 200 \$ |
| 02 70000 200 | Charges sociales - Employeur | - | 900 \$ |
| 02 70000 959 | PFMADA et PLC | - | 950 \$ |
| 02 70120 200 | Charges sociales - Employeur | - | 350 \$ |
| 02 70120 522 | Ent. et rép. Bâtiment | - | 4 700 \$ |
| 02 70120 643 | Outils | - | 450 \$ |
| 02 70130 141 | Salaire régulier – Patinoire | - | 1 100 \$ |
| 02 70130 200 | Charges sociales – Employeur | - | 350 \$ |
| 02 70130 454 | Formation | - | 250 \$ |
| 02 70190 631 | Éssence – VTT ski de fond | - | 400 \$ |
| 02 70230 670 | Fournitures | - | 900 \$ |
| 02 99000 891 | Intérêts - Emprunt temporaire | - | 1 450 \$ |
| | | | - 30 850 \$ |

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2022-01-007
7200

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #363-21 AYANT POUR OBJET DE
FIXER LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET
SPÉCIALES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES
SERVICES MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2022**

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

- CONSIDÉRANT QUE** l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables quant aux modalités de paiement des taxes foncières ou autres;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes entend se prévaloir des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale et imposer une taxe foncière générale à taux variables qui est particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels prévue à l'article 244.33, la catégorie des immeubles agricoles prévue à l'article 244.36.1, ainsi que la catégorie des immeubles industriels prévue à l'article 244.34;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'aqueduc pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce service;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'égout situé sur la rue David pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer un tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées pour pourvoir aux dépenses de ce service;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté à la session spéciale du 20 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Règlement numéro 363-21 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du budget, des taux de taxes et des tarifs de compensation.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CHAPITRE I – DÉPENSES ET REVENUS POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2022 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

| | |
|--------------------------------------------|---------------------|
| Administration générale: | 432 224 \$ |
| Sécurité publique: | 337 337 \$ |
| Transport: | 335 051 \$ |
| Hygiène du milieu: | 430 597 \$ |
| Santé et bien-être: | 3 000 \$ |
| Urbanisme et mise en valeur du territoire: | 95 764 \$ |
| Loisirs et culture: | 260 455 \$ |
| Frais de financement: | 11 390 \$ |
| Remboursement en capital: | 46 300 \$ |
| Fonds des dépenses en immobilisation: | <u>0 \$</u> |
| Total des dépenses: | 1 952 118 \$ |

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes:

a) **RECETTES SPÉCIFIQUES:**

| | |
|-----------------------------------------|------------|
| Autres recettes: | 82 225 \$ |
| Compensations pour services municipaux: | 430 060 \$ |
| Subventions gouvernementales ou autres: | 152 046 \$ |

b) **RECETTE BASÉE SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION:**

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Immeubles des écoles élémentaires : | 23 938 \$ |
|-------------------------------------|-----------|

c) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques, ainsi que la recette basée sur le taux global de taxation, les revenus des taxes foncières sont les suivants:

| | |
|--------------------------------------------------------|------------|
| Catégorie résiduelle par 100 \$ d'évaluation imposable | |
| 84 043 063 \$ X 1,045 \$/100 \$ = | 878 250 \$ |

| | |
|------------------------------------------|------------|
| Catégorie des immeubles non résidentiels | |
| 6 172 287 \$ x 2,02 \$/100 \$ = | 124 680 \$ |

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



| | | |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
| Catégorie des immeubles industriels | 7 115 750 \$ X 2,58 \$/100 \$ = | 183 586 \$ |
| Catégorie des immeubles agricoles | 2 394 200 \$ X 1,045 \$/100 \$ = | 25 019 \$ |
| Immeubles du gouvernement provincial | 2 412 600 \$ (taux global de taxation) = | 46 147 \$ |
| Taxe de secteur – Entretien enrochement | 6 167 700 \$ X 0,10 \$/100 \$ = | <u>6 167 \$</u> |
| Total des recettes: | | 1 952 118 \$ |
| Surplus accumulé affecté | | 0 \$ |
| Total : | | 1 952 118 \$ |

ARTICLE 3

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2022.

CHAPITRE II – TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 4

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX DE BASE ET PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Afin d'acquitter les dépenses d'administration générale et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de base de la taxe foncière générale à 1,045 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable sur les biens-fonds identifiés au rôle d'évaluation foncière comme appartenant à la catégorie résiduelle, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît à ce rôle. Ce taux de base de la taxe foncière générale particulier à la catégorie résiduelle, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,045 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 5

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le conseil municipal impose un taux particulier de 2,02 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles non résidentiels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 2,02 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 6

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,045 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles agricoles tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

particulier à la catégorie des immeubles agricoles, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,045 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 7

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Le conseil municipal impose un taux particulier de 2,58 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles industriels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles industriels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 2,58 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 8

TAXE DE SECTEUR - ENROCHEMENT

La taxe spéciale de secteur, pour un immeuble imposable situé en bordure de la rue Labrie (Ouest) sont les lots 4 à 12 du rang de la Pointe-aux-Outardes, est fixée à 0,10 \$/100 \$ d'évaluation.

CHAPITRE III – TARIFS DE COMPENSATION

ARTICLE 9

Les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc sont fixés à:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Maison d'habitation | 257,00 \$ annuel |
| Épicerie, dépanneur, magasin, cantine, boutique de fleurs ou autre du même genre | 110,50 \$ annuel |
| Parc régional | 110,50 \$ annuel |
| Salon de coiffure, soins corporels, salon de toilettage | 110,50 \$ annuel |
| Bureau-commerce | 110,50 \$ annuel |
| Salon de coiffure ou de toilettage, soins corporels avec un logement (110,50 \$ + 257 \$) | 367,50 \$ annuel |
| Garage de mécanique générale, de débosselage, station service ou autre du même genre | 185,50 \$ annuel |
| Restaurant avec un logement (110,50 \$ + 257 \$) | 367,50 \$ annuel |
| Centre récréatif | 257,00 \$ annuel |

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Édifice public utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement | 696,00 \$ annuel |
| Édifice gouvernemental | 588,00 \$ annuel |
| Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres | 588,00 \$ annuel |
| Entreprises industrielles, entreprises touristiques - tarif aux gallons consommés dans l'année et mesurés au compteur (camping) | 1,25 \$/m ³ |

ARTICLE 10

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets sont fixés à:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Pour toute résidence unifamiliale qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une maison mobile | 227 \$ annuel |
| Pour chacun des logements d'une maison qui en comprend plus qu'un (1) | 227 \$ annuel |
| Pour toute résidence, maison mobile, semi-remorque, utilisé ou destiné à être utilisé comme habitation saisonnière | 227 \$ annuel |
| Pour tout commerce, qu'il s'agisse d'une épicerie, cantine, dépanneur, boutique de fleurs, gaz-bar ou tout autre du même genre | 227 \$ annuel |
| Pour tout parc touristique | 227 \$ annuel |
| Pour tout salon de coiffure, soins corporels ou de toilettage | 227 \$ annuel |
| Pour bureau-commerce | 227 \$ annuel |
| Pour tout garage, qu'il s'agisse d'un garage de débosselage, de mécanique générale, d'une station de service, ou tout autre du même genre | 227 \$ annuel |
| Pour tout bar, restaurant, brasserie, hôtel ou tout autre du même genre | 227 \$ annuel |
| Centre récréatif | 227 \$ annuel |
| Coopérative agricole | 227 \$ annuel |
| Pour les écoles primaires --- articles 204, 205 et 207 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre 72 | Exempté |



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Pour tout édifice utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement | 523 \$ annuel |
| Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres | 1 200 \$ annuel |
| Pour toute entreprise touristique (camping) | 1 878 \$ annuel |

ARTICLE 11

Le tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées tel que décrit dans le règlement numéro 267-02 est fixé à :

148,00 \$ annuel

ARTICLE 12

Le tarif de compensation pour le service d'égout de la rue David des résidences isolées est fixé à :

211,00 \$ annuel

ARTICLE 13

Un taux d'intérêt de 7 % et des pénalités de 5 % s'appliqueront aux taxes 2022 non payées dans les délais prescrits, soit trois (3) versements égaux lorsque le montant des taxes annuelles (foncières, spéciales et services) dépassera 300 \$, sinon, un versement annuel.

De plus, la Municipalité ne paiera aucun intérêt aux contribuables qui auront un solde créditeur à leur compte.

ARTICLE 14

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2022-01-008
7206

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 364-22 ÉDICANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS/ES DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseiller Jean-François Gauthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus/es de la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Il est également résolu qu'il y est une dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2022-01-009
7206

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2022 - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2022 de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), et ce, au coût de 380 \$, plus les taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2022-01-010
7207

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2022 –
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2022 de Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et ce, au coût de 890 \$, plus les taxes.

2022-01-011
7207

**ASSISTANCE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN URBANISME
2022 – M. JEAN-YVES BOUCHARD, URBANISTE**

CONSIDÉRANT l'offre reçue en janvier 2022 de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, concernant des services d'assistance professionnelle et technique en urbanisme pour 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance comprend différents services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter, pour l'année 2022, l'offre d'assistance professionnelle et technique en urbanisme de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, qui comprend les services suivants :

- Consultation téléphonique ;
- Recherche, analyse et rédaction de notes de service ou de courts avis professionnels ;
- Rédaction de projets de règlement (amendements) à l'initiative de la municipalité incluant, les avis de motion, les avis publics et les calendriers d'adoption.

Le tout au coût de 2 750 \$, plus les taxes.

2022-01-012
7207

VALIDATION DES DÉBITMÈTRES – STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT l'obligation de faire valider les huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Avizo Experts-Conseils pour réaliser les travaux de validation des huit (8) débitmètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les travaux de validation et d'étalonnage des huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage par la compagnie Avizo Experts-Conseils, au coût de 6010 \$, plus les taxes.

DÉCOMPTE PROGRESSIF #8 – RECHARGE DE PLAGE

Ce sujet est remis à une date ultérieure, puisque le conseil est dans l'attente de la recommandation de paiement de M. Dominic Lachance, ingénieur Fédération québécoise des municipalités.

2022-01-013
7207

**OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL – INTÉGRATION DU
GROUPE ÉLECTROGÈNE AVEC CONTRÔLE EXISTANT DANS LES
DEUX (2) STATIONS DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'ajout d'un groupe électrogène et d'un interrupteur de transfert, aux stations de pompage de Pointe-aux-Outardes et de Les Buissons, il y a des problèmes au niveau des pompes de distribution ;

CONSIDÉRANT QU' afin que la procédure de transfert se déroule sans problème, il est nécessaire de compléter l'installation électrique et la modification des



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

programmations ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a été mandaté en octobre 2020 afin de régler le problème au niveau des pompes de distribution à la suite de l'ajout d'un groupe électrogène et d'un interrupteur de transfert ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a rejoint les rangs de CIMA+.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demande à CIMA+ S.E.N.C. de Baie-Comeau de finaliser les travaux d'installation électrique et la modification des programmations aux stations de pompage de Pointe-aux-Outardes et de Les Buissons afin de régler le problème au niveau des pompes de distribution à la suite de l'ajout d'un groupe électrogène et d'un interrupteur de transfert.

2022-01-014
7208

**TOURISME CÔTE-NORD – PROJET COLLECTION D'ÉCUSSENS
ROAD TRIP CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement 2021 d'une collection d'écussons Road trip Côte-Nord de Tourisme Côte-Nord a été populaire ;

CONSIDÉRANT le projet est reconduit en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les écussons à l'effigie des municipalités de la région seront disponibles dans les bureaux d'information touristique pendant la saison estivale afin d'inciter les visiteurs à les collectionner ;

CONSIDÉRANT l'offre de Tourisme Côte-Nord pour l'impression des écussons qui représenteront la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Road trip Côte-Nord en faisant imprimer 2500 écussons représentant la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour un budget de 800 \$.

2022-01-015
7208

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2022 – ENVIRONNEMENT CÔTE
NORD**

Il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2022, auprès d'Environnement Côte-Nord, et ce, au coût de 50 \$, plus les taxes.

2022-01-016
7208

**SOUTIEN FINANCIER - JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES
FEMMES**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de la Maison Anita Lebel pour l'organisation de la Journée internationale des droits des femmes qui aura lieu le 8 mars, dont un rassemblement en plein air, considérant les mesures sanitaires.

EN CONSÉQUENCE, il est par la conseillère Marie Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 50 \$ à la Maison Anita Lebel afin de les aider financièrement à la préparation d'activités qui auront lieu dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2022-01-017
7209

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire embaucher des étudiants pour l'été 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents concernant les demandes pour le Programme « Emploi d'Été Canada 2022 ».

2022-01-018
7209

AUTORISATION DE SIGNATURES - MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL - INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les négociations pour la modification du contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu entente entre l'employé et la partie patronale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire, et un représentant du comité ressources humaines, à signer la modification du contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2022-01-019
7209

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 – OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN (ORÉE DES BOIS DE POINTE-AUX-OUTARDES)

Il est proposé par le conseiller Keven Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2022 de l'Office municipal d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des bois de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité est au montant de 1 871 \$.

2022-01-020
7209

PROTOCOLE D'ENTENTE – REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou a été déposé pour l'année 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou pour 2022.

2022-01-021
7209

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Georges Jean au titre de maire suppléant pour la période du 18 janvier au 14 mars 2022, inclusivement.

2022-01-022
7209

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. M. le Maire répond aux questions de M. Normand Bissonnette reçu par courriel.

- 1- Où en êtes-vous avec le projet de réfection du cimetière près du Parc Nature? Est-ce qu'il y a un comité de citoyens et de familles souches qui sont impliqués et quel est le plan de match?**

Effectivement, il y a un projet sur la table avec la Société de développement pour la mise en valeur du patrimoine et de la culture de Pointe-aux-Outardes qui est démarché présentement. Il va y avoir des demandes d'aides financières pour faire l'interprétation et la réfection du vieux cimetière, ainsi que d'autres projets possibles.

- 2- Est-ce qu'il y a une politique de gestion du castor sur le territoire?**

Nous n'avons pas de politique en tant que tel sur la gestion des castors, mais on sait qu'il y a des écluses à la Grosse pointe qui devraient être démantelées par Premiartech qui a fait des démarches auprès du ministère de la Faune pour avoir des autorisations et demander des prix à des entrepreneurs de la région pour procéder aux travaux. On fait le suivi avec Premiartech. Il a été proposé à M. Normand Bissonnette une rencontre pour discuter du sujet de la politique de gestion.

- 3- Il y a des piles de bois impressionnantes sur le terrain situé après le pont couvert, est-ce un agrandissement ou un autre projet?**

Les piles de bois sont sur les terres de SEMBEQ (Semences Élites), qui a été vendu, ils ont eu un permis de coupe forestière de la municipalité avec des conditions de protection et présentement le ministère de l'environnement est en inspection sur ce dossier, il parle avec le promoteur pour s'assurer que c'est conforme. Également, il y a des sentiers de motoneiges et de VTT qui ont été interrompus. La municipalité avec la C.A.R.P.O. ont négocié des droits de passage sur leurs terres. Dans le prochain Cacardeur, une carte va indiquer les sentiers balisés que SEMBEQ a autorisé et rend disponibles pour les déplacements dans ce secteur. On remercie les utilisateurs et demande de respecter les sentiers afin que l'entente puisse poursuivre. Pour la passerelle à Baie Saint-Ludger qui a un poteau dans le centre appartient à la Véloroute qui devrait être transférée aux municipalités cette année.

- 4- Quels sont les mandats de la Société de développement et quels sont les projets en cours?**

Il va y avoir un lac à l'épaule, lors duquel les mandats de la Société de développement seront discutés. La vision d'avenir sera structurée de façon durable en se dotant de territoires. La société sera plus active dans les prochaines années.

- 5- Est-ce qu'il y a un suivi de l'érosion qui se fait en arrière de la fin de l'enrochement du côté Ouest?**

Il y a un peu d'érosion qui se fait derrière l'enrochement du côté Ouest du quai, M. Whissel a répondu que dès la fonte de la neige, le ministère sera avisé et pourra venir constater. Si jamais cela prend de l'ampleur, il faudrait nous aviser le plus rapidement possible.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2022-01-023
7211

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 33.



MAIRE



DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



MAIRE